

Rodez, le 15 mai 2024

Affiliation-Cotisations des non Salariés

Dossier : 2 93 03 99 132 587 (NN2C)

Objet : Notification accord ACRE

Exp: MSA MPN 180 avenue Marcel Unal 82014 MONTAUBAN cedex 14
100145

MME SALOMON ALICE
2740 AV HENRI MARTIN
46150 LABASTIDE DU VERT

Madame,

Vous avez débuté le 01/01/2024 une activité professionnelle en qualité de non salarié agricole suite à la création ou à la reprise d'une entreprise agricole.

Suite à l'étude de votre dossier, et sous réserve de la validité des éléments communiqués, nous vous informons que vous bénéficiez de l'exonération au titre de l'Aide aux Créateurs et Repreneurs d'Entreprise (ACRE).

Vous êtes ainsi exonéré du paiement de certaines cotisations, pour une durée initiale de 12 mois à compter de votre date d'installation, selon les modalités fixées dans le tableau suivant :

Seuils d'exonération	Cotisations maladie, maternité, indemnités journalières, invalidité, retraite de base, allocations familiales	Retraite complémentaire CSG/CRDS, Formation professionnelle, Assurance Accident du travail, FMSE, Val'hor
Revenu d'activité < ou = à 75% du PASS(1)	Exonération totale	Pas d'exonération
Revenu d'activité entre 75 et 100 % du PASS(1)	Exonération dégressive	Pas d'exonération
Revenu > ou = à 100 % du PASS(1)	Pas d'exonération	Pas d'exonération

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de nos salutations distinguées.

La Direction

(1) Plafond Annuel de la Sécurité Sociale